



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## allocation de rentrée scolaire

Question écrite n° 1629

### Texte de la question

M. Adrien Zeller attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conditions d'attribution de l'allocation de rentrée scolaire. Ces conditions risquent d'écartier du dispositif un certain nombre de familles ayant néanmoins des revenus modestes. En effet, les familles ne bénéficiant pas de prestations familiales (si elles n'ont qu'un seul enfant), n'ayant pas d'allocation logement (propriétaires ou logées à titre gratuit) et ne percevant pas le RMI vont, de ce fait, ne pas toucher d'allocation de rentrée scolaire. Ces critères sont évidemment aisés à mettre en place à partir des fichiers des caisses d'allocations familiales mais excluent injustement une partie de familles remplissant les conditions de ressources. Au vu de ces éléments, il lui demande ce que le Gouvernement compte faire face à cette injustice qui risque de toucher plusieurs milliers de familles modestes voire très modestes.

### Texte de la réponse

La proposition de l'honorable parlementaire vise à étendre le droit à l'allocation de rentrée scolaire aux familles n'ayant qu'un seul enfant à charge, dont les ressources sont inférieures au plafond d'attribution de la prestation, mais qui ne remplissent pas la condition de droit relative au bénéfice d'une autre prestation familiale, de l'aide personnalisée au logement, de l'allocation aux adultes handicapés ou du revenu minimum d'insertion. Il convient de souligner que les familles modestes ayant un seul enfant à charge, locataires de leur logement ou accédant à la propriété sont bénéficiaires à ce titre d'une aide au logement et peuvent actuellement prétendre à l'allocation de rentrée scolaire. Le Gouvernement est sensible au problème soulevé par l'honorable parlementaire. Cette question pourrait être examinée dans le cadre de la remise à plat de la politique à l'égard des familles décidée par le Gouvernement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Adrien Zeller](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1629

**Rubrique :** Prestations familiales

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 1997, page 2456

**Réponse publiée le :** 27 octobre 1997, page 3721